

Département **AIN**
Arrondissement **BELLEY**
Canton **LAGNIEU**

COMMUNE DE BLYES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 septembre 2009

Nombre de Conseillers :

- en exercice 13
- présents 08
- votants 10

Objet :

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
D'URGENCE

N° 1428

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette séance d'urgence a été affiché à la porte de la Mairie le 5 octobre 2009 que la convocation du Conseil avait été faite le 25 septembre 2009

Le Maire,

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blyes s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René DUSSERT, Maire.

Etaient présents : René DUSSERT, René SCHONARD, Sophie VALENTE, Danielle RAVASSEAU, Patricia PRESUTTO, Jérôme DOCHE, Bruno FIORI, Gérard PEYRONNET.

Absents excusés : Isabelle LAVIRON (donne procuration à Danielle RAVASSEAU), Françoise PELEGRIN, Denis ROBICHON, Stéphane NAGY (donne procuration à Gérard PEYRONNET).

Absent : Thierry GAILLARD.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L 181-11 du Code des Communes, a désigné le secrétaire de cette séance en la personne de Madame Sophie VALENTE.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'urgence de cette séance en raison de la vente du restaurant « Les Terrasses des Brottaux » qui doit se signer ce mercredi.

Le Maire donne lecture de la procuration au profit de Maître DELORME Notaire à PONTCHARRA SUR TURDINE afin de le représenter lors de la vente du restaurant entre Monsieur Yann GUYOT, le cédant et Monsieur BOUTANI l'acheteur et demande que lui soit accordé l'autorisation de signer celle-ci.

Lors du débat et à la question de Jérôme DOCHE «pourquoi le Conseil est-il convoqué en urgence ?» le Maire précise : que d'une part la vente est prévue le mercredi 30 septembre 2009 et que d'autre part le document définitif suite aux rectifications demandées ne nous est parvenu que la semaine dernière.

Au moment du vote : sept conseillers expriment leur refus de voter si les conditions suivantes ne sont pas remplies à savoir que soit voté dans le même conseil :

- le retrait de la délégation n°1,
- la diminution des indemnités des élus.

Ces deux points n'étant pas à l'ordre du jour un débat s'engage au cours duquel le Maire demande aux futurs propriétaires présents s'ils souhaitent s'exprimer et leur donne la parole.

Une suspension de séance est demandée par Danielle RAVASSEAU, et accordée par le Maire. A la reprise de celle-ci maintien des conditions avec une variante que soit fixée dès aujourd'hui la date du prochain Conseil statuant sur les deux points précédents.

Le Maire précise qu'il n'est pas en mesure de le faire en attente de réponses de la Préfecture. La séance est levée.

Le Maire, René DUSSERT

